

INTITULE DE L'ACTE ATTENDU: Arrêté portant agrément de l'inventaire faunique.

INITIATEUR DE LA PROCEDURE : Intéressé (e).

STRUCTURE INITIATRICE DU PROJET D'ACTE: Service de la Chasse.

TEXTES DE REFERENCE :

- Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et ses modificatifs subséquentes ;
- Décret n° 95/466/PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune ;
- Loi de Finance

CONDITION A REMPLIR :

- jouir d'une expérience professionnelle ou avoir des connaissances techniques dans le domaine de l'inventaire faunique ;
- disposer d'une arme de chasse.

COMPOSITION DU DOSSIER :

Pièces à consulter : Procès-verbal de la commission technique consultative interministérielle.

Pièces à fournir :

Personne physique

- Demande timbrée au tarif en vigueur, adressée au MINFOF ;
- Extrait de casier judiciaire datant de moins de 03 mois ;
- Curriculum vitae ;
- 01 fiche de renseignement ;
- 02 photos 4x4.

Personne morale

- Demande timbrée au tarif en vigueur adressée au MINFOF ;
- Expédition des statuts de la société ;
- Extrait de casier judiciaire datant de moins de 03 mois du Directeur de la Société ;
- Curriculum vitae du Directeur de la Société ;
- État de services du Directeur de la Société ;
- 02 photos 4x4 du Directeur de la Société.

En plus des pièces ci-dessous dans l'un ou l'autre cas :

- Copie de la patente de l'exercice en cours ;
- Justificatifs de l'expérience professionnelle et des connaissances techniques dans le domaine sollicité (inventaire faunique) ;
- Autorisation d'achat et de port d'arme à feu et éventuellement d'arme anesthésique ;
- Quittance de paiement de la taxe sur les armes ;
- Liste des moyens à mettre en œuvre ;
- Quittance de paiement de frais des dossiers.

SIGNATAIRE DE L'ACTE : le Ministre.

DELAJ IMPARTI : six (06) mois.

MODALITES DE MISE A DISPOSITION :

- retrait ;
- expédition.